



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

Organisme intercantonal de certification Sàrl
Avenue d'Ouchy 66 t. 021 601 53 75
Case Postale 1080 t. 031 544 12 55
1001 Lausanne f. 021 601 53 79

info@oic-izs.ch
www.oic-izs.ch

Disposer de références, un enjeu stratégique pour toute la filière vitivinicole

Références statistiques

Jean-Jacques Favre

jj.favre@oic-izs.ch

www.oic-izs.ch

Plan

- Les données disponibles
- La qualité de ces données
- L'obtention de ces données



Les données disponibles

- Les caves soumises au contrôle de cave => OVin (art. 36).
- Les volumes encavés.
- Les achats/ventes de moût/vin en vrac relevés lors des contrôles => échange des données avec le CSCV + contrôles croisés.

Les données disponibles

- Données relevées pour les transferts en vrac => éléments se trouvant sur la facture (sauf le prix).
 - Acheteur/vendeur
 - Date
 - La quantité
 - Le millésime
 - Le cépage
 - L'appellation
 - Les droits (coupage & assemblages)



Les données disponibles

- Les données qui découlent des données relevées comme :
 - Les non conformités
 - Le canton
 - La région

La qualité des données

- La fréquence des contrôles (minimum 1 contrôle chaque 4 ans, OVin, art. 35).
- Instantané avec des valeurs de 1, 2, 3 ans de décalage (adresse, volume, ...).
- Variation de plusieurs dizaines d'entreprises par année (nouvelles inscriptions, fermeture de cave, changement d'organisme de contrôle).

La qualité des données

- Les données dépendent également de la période du contrôle. Ex. contrôle en janvier, les achats/ventes ne sont pas nécessairement réalisés.
- Les transferts en vrac ne sont pas tous exhaustifs. Les factures des vins contrôlés sont relevées.
- Les données rentrent complètement dans le cadre d'une étude statistique.

L'obtention des données

- Un certain nombre d'informations sont présentes dans notre rapport annuel consultable sur le site www.oic-izs.ch.
- L'OIC est mandatée par les chimistes cantonaux pour les contrôles de cave. Chaque demande sera soumise aux mandants.



L'obtention des données

- Obtention facilitée avec l'aide d'une base légale (force obligatoire).
- Livraison sous différents formats communs.
- Facturation du travail.